

# PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

## Bulletin trimestriel de veille

N°24 - Juillet 2012  
2ème trimestre 2012

Droit - Les derniers textes parus  
Actes administratifs en Rhone-Alpes  
Questions parlementaires  
Jurisprudence  
Veille technologique

# Panoramas

---

L'actualité des risques majeurs

N° 24 – 2ème trimestre 2012

« Panoramas » est un bulletin de veille trimestriel  
édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Faure, 38000 Grenoble

## Veille réglementaire

1. [Droit - Les derniers textes parus](#)----- 2
2. [Les actes administratifs en Rhône-Alpes](#)----- 8
3. [Questions parlementaires](#)----- 12
4. [Jurisprudence](#)----- 13

## Veille technologique internationale

1. [Risques naturels](#)-----15
2. [Risques technologiques](#)-----17

## Pour aller plus loin...

- [Sélection bibliographique de documents](#)-----18

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), [nelly.mioni@irma-grenoble.com](mailto:nelly.mioni@irma-grenoble.com) , Tél. : 04 76 47 73 73  
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

## 1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 2ème trimestre 2012

*L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes législatifs et réglementaires parus au Journal Officiel au cours du trimestre, et classés par grands thèmes : textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD.*

### TEXTES GÉNÉRAUX

**Décret n° 2012-475 du 12 avril 2012 : Notification de l'état des lieux des lots délaissés et information des acquéreurs et locataires sur les risques naturels et technologiques**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0089 du 14 avril 2012 page 6842 texte n° 1

Ce décret prévoit de nouvelles dispositions en matière d'information sur les risques dans les zones couvertes par un plan de prévention des risques. Il a pour objet, l'obligation de notification aux copropriétaires d'un état des lieux des lots délaissés et l'information de l'acquéreur et du locataire sur l'exposition d'un bien à un risque technologique ou naturel.

**Arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0105 du 4 mai 2012 page 7894 texte n° 8

"Les affiches mentionnées au III de l'article R. 123-11 mesurent au moins 42 × 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre "avis d'enquête publique" en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune."

**Une circulaire détaille les nouvelles modalités du fonds d'aide pour le relogement d'urgence**

Source : [Localtis Info](#), 24/05/2012

Institué par la loi de finances pour 2006 du 30 décembre 2005, le fonds d'aide pour le relogement d'urgence (Faru) a pour finalité de prendre en compte les conséquences des expulsions ordonnées pour prévenir un danger grave ou imminent. Initialement réservé aux communes, ce fonds est désormais élargi aux CCAS, OPH et GIP. [Lien vers la circulaire \(Pdf\) : http://circulaire.legifrance.gouv.fr](http://circulaire.legifrance.gouv.fr)

**Circulaire NOR:IOCE1220811C : La sécurité des terrains de camping**

Source : [circulaires.gouv.fr](#), 23/05/2012

Diffusion d'un guide pratique destiné à tous les acteurs de la sécurité des terrains de camping : professionnels de l'hôtellerie de plein air, collectivités locales et services de l'Etat. Ce guide explique, au travers d'exemples et de bonnes pratiques, l'approche à adopter en matière de sécurité et ne fait pas obstacle aux réglementations nationales et / ou application locale en vigueur, qui restent la référence pour l'instruction des dossiers.

**Réforme des études d'impact et enquêtes publiques**

Source : [Ministère du développement durable](#), 02/06/2012

Le 1er juin 2012 deux réformes importantes pour le droit de l'environnement sont entrées en vigueur : la réforme des études d'impact et la réforme de l'enquête publique : Des études d'impact mieux

ciblées sur les enjeux environnementaux et plus que 2 types d'enquête publique (au lieu d'une centaine) pour améliorer la participation du public.

**Décret n° 2012-836 du 29 juin 2012 relatif à la partie réglementaire du code forestier**  
*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0151 du 30 juin 2012 page 10715 texte n° 49*

Ce décret relatif à la partie réglementaire du Code forestier achève la recodification entreprise par l'ordonnance du 26 janvier dernier. La partie réglementaire du nouveau code est entrée en vigueur en même temps que la partie législative le 1er juillet 2012.

## RISQUES NATURELS

**Réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles**

*Source : [Portail du gouvernement](#), 03/04/2012*

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a présenté en conseil des ministres du 4 avril 2012, un projet de loi portant réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, mis en place depuis plus de 30 ans. Ce projet de loi a pour objectif de remédier à deux faiblesses révélées par les catastrophes naturelles ces dix dernières années : une insuffisance de précision du cadre juridique, qui nuit à la transparence et à l'équité envers les assurés, et une incitation insuffisante à la prévention.  
[Consulter le projet de loi : http://www.senat.fr/leg/pjl11-491.html](http://www.senat.fr/leg/pjl11-491.html)

**Arrêté du 28 février 2012 relatif au schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhin-Meuse**

*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0093 du 19 avril 2012 page 7056 texte n° 2*

Le schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhin-Meuse est approuvé. Il est consultable sur le site internet <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/> de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) de Lorraine.

**Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R. 566-4 du code de l'environnement**

*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0109 du 10 mai 2012 page 8658 texte n° 16*

Cet arrêté précise les critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation. Il est pris dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, qui vise à l'élaboration d'ici 2015 de plans de gestion des risques d'inondation visant à une réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux et culturels. Pour ce faire, des territoires d'action prioritaire doivent être définis.

## ARRÊTÉS « CAT-NAT »

**Arrêté du 5 avril 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0084 du 7 avril 2012 page 6395 texte n° 15*

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique et les mouvements de terrain. **La commission a rejeté la demande de la commune de Vif (Isère)** suite aux inondations et coulées de boue du 5 au 6 janvier 2012.

**Arrêté du 5 avril 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0084 du 7 avril 2012 page 6396 texte n° 16**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Cet arrêté concerne uniquement la commune de Labastide-Gabause (Tarn).

**Arrêté du 4 juin 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0132 du 8 juin 2012 page 9652 texte n° 7**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Seuls les départements de l'Hérault, des Pyrénées-Atlantiques, du Tarn, et du Val-de-Marne, sont concernés.

**Arrêté du 4 juin 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
**Source : [Journal Officiel](#), ORF n° 0132 du 8 juin 2012 page 9653 texte n° 8**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les mouvements de terrain et les avalanches. **En Rhône-Alpes**, les communes de Cléry (Savoie) et Entremont (Haute-Savoie) sont concernées suite aux inondations et coulées de boue du 16 décembre 2011. Pas de reconnaissance pour Vif et St-Paul-de-Vарces en Isère (événements de janvier 2012).

**Arrêté du 8 juin 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0137 du 14 juin 2012 page 10009 texte n° 3**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue. Cet arrêté fait suite aux intempéries qui ont touché le nord-est de la France du 20 au 23 mai dernier.

**Arrêté du 11 juin 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0138 du 15 juin 2012 page 10034 texte n° 5**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

**Arrêté du 11 juin 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**  
**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0138 du 15 juin 2012 page 10035 texte n° 6**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les mouvements de terrain et les séismes. **En Rhône-Alpes**, les communes de Saint-Rambert-en-Bugey et d'Argis (Ain) ainsi que Chambéry (Savoie) sont concernées.

## RISQUE INDUSTRIEL

**Circulaire du 30 mars 2012 relative à la prévention des conséquences d'accidents industriels sur les voyageurs circulant sur les infrastructures du réseau ferré national situées à proximité des sites soumis à autorisation avec servitudes (dits "Seveso seuil haut")**

Source : [circulaires.gouv.fr](http://circulaires.gouv.fr), 24/05/2012

Cette circulaire traite des conséquences d'accidents industriels sur les voyageurs circulant sur les infrastructures du réseau ferré de France (RFF) situées à proximité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation avec servitudes (dits "Seveso seuil haut"). Elle invite les préfets à traiter préférentiellement ces problématiques à l'aide des mesures arrêtées dans les Plans Particuliers d'Intervention (PPI).

**ICPE : Circulaire du 14 mai 2012 sur l'appréciation des modifications substantielles au titre de l'article R. 512-33 du code de l'environnement**

Source : [Bulletin Officiel du Ministère du Développement durable](#), N° 10 - 10 juin 2012

Cette circulaire vise à fournir aux préfets et aux services en charge de l'inspection des installations classées un cadre de référence homogène pour l'application de l'article R. 512-33 du code de l'environnement, qui prévoit que certaines modifications des installations classées autorisées, qualifiées de modifications substantielles, doivent faire l'objet d'une nouvelle procédure d'autorisation.

**La directive Seveso 3 adoptée par le Conseil de l'UE**

Source : [Conseil de l'Europe](#), 27/06/2012

Dans un communiqué du 26 juin 2012, le Conseil de l'Union européenne annonce avoir adopté, la directive concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, dite Seveso III. Cette nouvelle directive remplacera, le 1er juin 2015, la directive 96/82/CE du 9 décembre 1996 du même nom, dite Seveso II." [Consulter la directive \(Pdf - en anglais\) : http://register.consilium.europa.eu](#)

## RISQUE MINIER

**Prévention des risques miniers : une nouvelle circulaire indique la marche à suivre**

Source : [Localtis Info](#), 25/04/2012

Cote IRMa : sc-aut-droit

"[Une circulaire du 6 janvier 2012](#) parue au Bulletin officiel du ministère de l'Ecologie du 10 avril 2012 abroge et remplace la circulaire du 3 mars 2008 relative aux "objectifs, contenu et élaboration des plans de prévention des risques miniers (PPRM)". Son objet est double : d'une part apporter des éléments méthodologiques de gestion des risques miniers résiduels suite à l'arrêt des exploitations minières, d'autre part préciser et actualiser les modalités d'élaboration et/ou de révision des PPRM."

**Code minier : vers une ratification de l'ordonnance de codification**

Source : [WS Environnement avocats](#), 11/05/2012

Un projet de loi, ratifiant l'ordonnance n° 2011-91 du 20 janvier 2011 portant codification de la partie législative du Code minier, a été déposé au Sénat le 4 mai 2012 par François BAROIN, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. [En savoir plus : http://www.senat.fr/dossier-legislatif](#)

## RISQUE NUCLÉAIRE

**Avis de la Commission européenne du 30 mars 2012 concernant le projet de rejet d'effluents radioactifs à la suite de l'extension du centre de stockage de déchets de très faible activité CSTFA**  
*Source : [Journal Officiel de l'Union Européenne](#), 03/04/2012*

Le 30 mars 2012, la Commission européenne a rendu un avis concernant le projet de rejet d'effluents radioactifs à la suite de l'extension du centre de stockage de déchets de très faible activité (CSTFA), situé en France, à 138 km de la Belgique. Cet avis est adopté en application de l'article 37 (Protection sanitaire) du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique du 25 mars 1957 (dit "traité Euratom").

**Proposition de directive relative à la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs : avis du Parlement européen en 1ère lecture**

*Source : [Site Internet du Parlement européen](#), 10/04/2012*

Le 23 juin 2011, le Parlement européen a approuvé avec amendements, en première lecture, la proposition de directive relative à la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs. Cette proposition a pour objectif d'établir un cadre communautaire visant à garantir la gestion responsable du combustible usé et des déchets radioactifs pour protéger la population et les travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants. [En savoir plus : http://www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)

**Décret n° 2012-480 du 13 avril 2012 modifiant le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 151 dénommée Mélox, exploitée par la société MELOX SA, implantée sur la commune de Chusclan (Gard)**  
*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0090 du 15 avril 2012 page 6903 texte n° 5*

Ce décret modifie le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 151 dénommée Mélox, exploitée par la société MELOX SA, implantée sur la commune de Chusclan (Gard), et modifie le décret du 21 mai 1990 modifié autorisant la création de cette installation nucléaire de base.

**Décision n° 2012-DC-0267 de l'ASN du 27/03/2012 : modification des prescriptions relatives à la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement de l'INB n° 54 (Laboratoire de purification chimique) sur le site de Cadarache**

*Source : [Bulletin officiel ASN](#), 24/04/2012*

Cette décision modifie les prescriptions relatives à la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 54 (Laboratoire de purification chimique) sur le site de Cadarache, situé sur le territoire de la commune de Saint-Paul-lez-Durance (département des Bouches-du-Rhône).

**Décret n° 2012-542 du 23 avril 2012 pris pour l'application de l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement et établissant les prescriptions du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs**

*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0097 du 24 avril 2012 page 7283 texte n° 13*

Ce décret (complété par un arrêté du 23 avril 2012) établit les prescriptions du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR). Ces deux textes sont pris en application de l'article L. 542-1-2 du Code de l'environnement qui impose l'élaboration d'un plan national de gestion afin de dresser le bilan des modes de gestion existants des matières et des déchets radioactifs et de recenser les besoins prévisibles d'installations d'entreposage ou de stockage. [Lien vers l'arrêté : http://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Décret du 26 avril 2012 modifiant le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 105 exploitée par la société COMURHEX sur la commune de Pierrelatte (département de la Drôme)**

*Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0101 du 28 avril 2012 page 7610 texte n° 1*

Vu la demande motivée de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) présentée le 9 décembre 2011 et sa délibération n° 2011-DL-0026 en date du 22 novembre 2011 jointe à cette demande, Le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 105 est modifié conformément au plan au 1/2 500 annexé au présent décret. [Consulter la délibération de l'ASN : http://classique.asn.fr](http://classique.asn.fr)



Décret n° 2012-678 du 7 mai 2012 autorisant la création de la phase 1 de l'extension SPIRAL2 de l'accélérateur de particules (INB n° 113) exploité par le GIE GANIL (grand accélérateur national d'ions lourds) dans le département

Source : [Site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\)](#), 09/05/2012

Ce décret autorise la création de la phase 1 de l'extension SPIRAL2 de l'accélérateur de particules (INB n° 113) exploité par le groupement d'intérêt économique (GIE) GANIL (grand accélérateur national d'ions lourds) dans le département du Calvados. L'ASN a donné un avis favorable à ce projet de décret qui "a pour objet une modification notable de l'installation nucléaire de base permettant d'accroître la connaissance de la structure des noyaux les plus lourds absents à l'état naturel, en garantissant la sûreté de l'installation."

Avis de la Commission européenne du 11 juin 2012 concernant le projet de rejet d'effluents radioactifs provenant de l'ITER (réacteur thermonucléaire expérimental international), à Cadarache

Source : [Journal Officiel de l'Union Européenne](#), 12/06/2012

La Commission européenne a rendu un avis concernant le projet de rejet d'effluents radioactifs du réacteur thermonucléaire expérimental international (international thermonuclear experimental reactor - ITER), en France. Cet avis est adopté en application de l'article 37 (Protection sanitaire) du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique du 25 mars 1957 (dit "traité Euratom").

## RISQUES LIÉS AUX TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

Transport de marchandises dangereuses dans l'UE : la liste des dérogations actualisée

Source : [Actu Environnement](#), 12/04/2012

"La Commission européenne a publié le 11 avril la liste actualisée des dérogations nationales à la directive 2008/68 relative au transport de marchandises dangereuses qu'elle autorise. Pour la France, ces dérogations ne présentent pas de changement par rapport à la dernière actualisation de la liste." [Lien vers la Décision d'exécution \(Pdf\) : http://eur-lex.europa.eu](#)

Décret n° 2012-615 du 2 mai 2012 relatif à la sécurité, l'autorisation et la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0105 du 4 mai 2012 page 7874 texte n° 1

Ce décret simplifie les dispositions réglementaires applicables aux canalisations de transport pour le gaz naturel, les hydrocarbures et les produits chimiques, précédemment fixées par treize décrets différents, dorénavant regroupées dans un chapitre du code de l'environnement. Il définit, entre autre, les règles applicables à la maîtrise de l'urbanisation, notamment en ce qui concerne la constructibilité des établissements recevant du public ou des immeubles de grande hauteur à proximité des canalisations de transport.



## 2. Actes administratifs en Rhône-Alpes

*Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels, extraite des Recueils des Actes Administratifs rhônalpins, classés par département.*

### ➤ AIN

**Arrêté préfectoral du 20 février 2012 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement STORENGY à Etrez**

**Source :** [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 3 - 24 avril 2012, p. 1](#)

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur le territoire des communes de ETRÉZ, MARBOZ et CRAS-SUR-REYSSOUZE. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques et de surpression. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com](#)

**Arrêté du 30 mars 2012 prescrivant la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles "inondation de l'Albarine et de ses affluents et mouvements de terrains" sur la commune de Saint-Rambert-en-Bugey**

**Source :** [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 4 - 22 mai 2012, p. 6](#)

La révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Saint-Rambert-en-Bugey est prescrite. Les risques pris en compte sont les suivants : risques inondation de l'Albarine et de ses affluents et mouvements de terrains.

**Arrêté du 30 mars 2012 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles "inondation de l'Albarine et de ses affluents et mouvement de terrains" sur la commune d'Argis**

**Source :** [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 4 - 22 mai 2012, p. 6](#)

L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles est prescrit pour la commune d'Argis. Les risques pris en compte sont les suivants : risques inondation de l'Albarine et de ses affluents et mouvements de terrains.

**Arrêté du 30 mars 2012 portant approbation du plan de prévention des risques "inondations de la Saône et du Marmont" sur la commune de Jassans-Riottier**

**Source :** [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 5 du 22 juin 2012, p. 26](#)

Le PPR "inondations de la Saône et du Marmont" sur la commune de Jassans-Riottier est approuvé. Ce plan vaut révision du plan d'exposition au risque d'inondation de Jassans-Riottier approuvé le 18 octobre 1993. Il est tenu à la disposition du public à la mairie de Jassans-Riottier, à la DDT de l'Ain et à la préfecture de l'Ain.

**Arrêté du 10 avril 2012 portant approbation du plan de prévention des risques confluence Saône et Veyle," inondations de la Saône, de la Veyle et de ses affluents" sur les communes de Crottet, Grièges, Laiz et Pont de Veyle**

**Source :** [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 5 du 22 juin 2012, p. 26](#)

Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté le PPR "confluence Saône et Veyle inondations de la Saône, de la Veyle et de ses affluents" sur les communes de Crottet, Grièges, Laiz et Pont de Veyle. Ce plan vaut révision des plans d'exposition au risque d'inondation des communes de Crottet, Grièges, Laiz et Pont de Veyle. [En savoir plus : http://www.ain.equipement.gouv.fr](#)

**Arrêté du 12 avril 2012 portant approbation du plan de prévention des risques "chutes de pierres" sur la commune de Virignin**

**Source :** [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 5 du 22 juin 2012, p. 39](#)

Est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté, le PPR "chutes de rochers" sur la commune de Virignin. Les documents sont tenus à la disposition du public dans les bureaux de la mairie de Virignin, dans les bureaux de la préfecture à Bourg-en-Bresse et de la sous-préfecture de Belley ainsi que dans ceux de la Direction Départementale des Territoires.

**Arrêté du 12 avril 2012 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles "inondation" sur la commune de Bettant**

**Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 5 du 22 juin 2012, p. 39](#)**

Est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté, le plan de prévention des risques "inondations" sur la commune de Bettant. Le présent arrêté ainsi que le plan qui lui est annexé, sont tenus à la disposition du public dans les bureaux de la mairie de Bettant, dans les bureaux de la préfecture à Bourg-en-Bresse et dans les bureaux de la DDT.

**Arrêté du 30 mai 2012 portant approbation du PPRT autour de l'établissement ARKEMA sur les communes de Balan et Dagneux**

**Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes, 28/06/2012](#)**

Le plan de prévention des risques technologiques pour ARKEMA est approuvé. Le plan est tenu à la disposition du public : en mairie de Balan, au siège de la Communauté de communes du canton de Montluel, à la préfecture de l'Ain et sur le site Internet "CLIC & PPRT de Rhône-Alpes". [En savoir plus : http://www.clicrhonealpes.com](#)

➤ **DROME**

**Arrêté préfectoral n° 2012082-0014 portant approbation de la modification du règlement du Plan de Prévention des Risques naturels-mouvements de terrain prévisibles sur la commune de Saint-Martin-en-Vercors**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme, N° 21 le 03/04/2012](#)**

La modification du règlement du Plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain de la commune de Saint-Martin-en-Vercors est approuvée. Il remplace le règlement du dossier initial approuvé en 1988.

**Arrêté n° 2012086-0004 prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques "PPRT STORENGY" à Tersanne**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme, N° 21 le 03/04/2012](#)**

L'élaboration d'un Plan de prévention des risques technologiques est prescrite sur le territoire des communes de Tersanne, Saint-Avit et Saint-Martin-d'Août. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques et de surpression. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com](#)

**Arrêté n° 2012107-0023 portant prescription de la révision du Plan de Prévention des Risques inondation sur la commune de Beaumont-les-Valence**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme, N° 25 le 02/05/2012](#)**

La révision du PPR inondation de la commune de Beaumont-les-Valence est prescrite. [En savoir plus : http://www.drome.equipement.gouv.fr](#)

**Arrêté n° 2012107-0026 portant prescription de la révision du Plan de Prévention des Risques inondation sur la commune de Bourg les Valence**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme, N° 25 le 02/05/2012](#)**

Est prescrite la révision du Plan de prévention des risques prévisibles d'inondation (PPRi) sur tout

le territoire de la commune de Bourg-les-Valence. [En savoir plus : http://www.drome.equipement.gouv.fr](http://www.drome.equipement.gouv.fr)

#### **Prescription de l'élaboration de 16 Plans de prévention des risques inondation**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 25 le 02/05/2012**

Par arrêté préfectoral, l'élaboration des Plans de prévention des risques prévisibles inondation des communes suivantes est prescrite : Alixan, Ambronil, Beauvalon, Besayes, Chabeuil, Charpey, Malissard, Montéléger, Montélier, Montmeyran, Montoisson, Montvendre, Peyrus, Saint-Marcel-les-Valence, Saint-Vincent-la-commanderie, Upie.

#### **➤ ISERE**

#### **Arrêté préfectoral n° 2012062-0009 approuvant la modification du plan de prévention des risques naturels d'inondation par la rivière Bourbre moyenne sur la commune de La Verpillière**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 11 le 02/04/2012**

La modification annexée au présent arrêté du Plan de prévention des risques naturels d'inondation par la rivière "Bourbre moyenne" sur la commune de La Verpillière en conséquence d'aménagements sur la propriété Rexam, est approuvée. Les documents sont tenus à disposition du public en mairie de La Verpillière et à la préfecture de l'Isère (DDT - Service prévention des risques).

#### **Arrêté préfectoral n° 2012076-0012 prescrivant la modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Corenc en conséquence d'une décision de justice**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 11 le 02/04/2012**

Une modification du PPR de la commune de Corenc approuvé le 14/12/2006 est prescrite. Son objet est limité à la prise en compte de l'arrêt de la cour administrative de Lyon du 25/10/2011 dans laquelle il est fait injonction au préfet de l'Isère de procéder, dans un délai de 6 mois à compter de la notification de l'arrêt, à la modification du PPR sur la commune de Corenc afin de classer l'intégralité de la parcelle AB n° 190 au lieu dit "Château Pilon" en zone bleue d'exposition au risque d'écoulements torrentiels. Une réunion publique de concertation sera organisée.

#### **Arrêté préfectoral N° 2012124-0013 du 3 mai 2012 modifiant l'arrêté de prescription du Plan de prévention des risques naturels prévisibles de Villard-de-Lans**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), 18/05/2012, N° 17 le 01/06/2012**

Cet arrêté modifie l'arrêté préfectoral n° 2005-12598 de prescription du PPRN de la commune de Villard-de-Lans. Le périmètre d'étude précédent est étendu au secteur de "Bois Barbu". Cet arrêté sera affiché pendant un mois en mairie de Villard-de-Lans, au siège de la Communauté de communes du massif du Vercors.

#### **➤ LOIRE**

#### **Arrêté préfectoral N° DT-12-304 du 30/04/2012 prescrivant un Plan de prévention des risques miniers (P.P.R.M.) sur les communes de la Vallée de l'Ondaine**

**Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Loire](#), 12/05/2012, N° 4 - Avril 2012, p. 52**

L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) est prescrite sur les communes de Saint-Paul-en-Cornillon, Unieux, Fraisses, Firminy, Le Chambon-Feugerolles, Roche-la-Molière, La Ricamarie, Saint-Genest-Lerpt et Saint-Étienne (enclave de Saint-Victor-sur-Loire). Les risques pris en compte au titre du présent P.P.R.M. sont ceux liés à la fin de l'exploitation minière et notamment : les effondrements localisés, les tassements, les glissements ou mouvements de pente et les échauffements.

#### **Arrêté préfectoral N° DT-12-305 du 30/04/2012 prescrivant un Plan de prévention des risques miniers**

©IRMa - Tous droits réservés.

(P.P.R.M.) sur les communes de périphérie Nord et Est de Saint-Etienne

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Loire](#), 12/05/2012, N° 4 - Avril 2012, p. 53

L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) est prescrite sur les communes de La Fouillouse, Villars, Saint-Priest-en-Jarrez, La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds et Sorbiers. Les risques pris en compte au titre du présent PPRM sont ceux liés à la fin de l'exploitation minière et notamment : les effondrements localisés, les tassements, les glissements ou mouvements de pente et les échauffements.

Arrêté préfectoral N° DT-12-303 du 30/04/2012 prescrivant un Plan de prévention des risques miniers (P.P.R.M.) sur la commune de Saint-Etienne (hors enclave de St-Victor-sur-Loire)

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Loire](#), 12/05/2012, N° 4 - Avril 2012, p. 55

L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) est prescrite sur la commune de Saint-Étienne (hors enclave de St-Victor-sur-Loire). Les risques pris en compte au titre du présent PPRM sont ceux liés à la fin de l'exploitation minière et notamment : les effondrements localisés, les tassements, les glissements ou mouvements de pente et les échauffements.

## ➤ RHONE

Arrêté préfectoral N° 2012143-0003 du 22 mai 2012 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRNI) sur le territoire des communes du bassin versant de la Brévenne et la Turdine

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône](#), N° 36 le 01/06/2012

Le plan de prévention des risques naturels inondation est approuvé sur le territoire des communes du bassin versant de la Brévenne et de la Turdine.

Arrêté n° 2012143-0004 du 22 mai 2012 modifiant l'arrêté préfectoral n° 200-1527 du 14 février 2006 modifié, relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône](#), N° 36 le 01/06/2012

En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° 2006-1527 du 14 février 2006 modifié, la liste des communes où s'applique l'obligation d'information prévue au I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement est modifiée à la suite de l'approbation du PPRNI sur le territoire des communes du bassin versant de la Brévenne et de la Turdine. (Cf. ci-dessus).

## ➤ HAUTE-SAVOIE

Arrêté N° 2012104-0001 approuvant la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Praz-sur-Arly

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 16 - 20 avril 2012, p. 14

Le Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Praz-sur-Arly, est approuvé. Il est tenu à la disposition du public en mairie de Praz-sur-Arly, au siège du Syndicat mixte Pays du Mont-Blanc et à la préfecture de Haute-Savoie.

Arrêté N° 2012143-023 du 22 mai 2012 relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Praz-sur-Arly

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 21 - Mai 2012, p. 8

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs situés dans la commune de Praz-sur-Arly sont consignés dans un document communal d'information consultable en préfecture et en mairie.

### 3. Questions parlementaires

*Cette section recense les dernières questions parlementaires parues avec réponses, en lien avec les risques majeurs et leur prévention.*

---

#### RISQUES NATURELS

---

Prise en charge des études de sol dans le cadre d'un plan de prévention des risques de mouvements de terrain : *Question N° : 119729 de M. Robert Lecou (Hérault)*

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 17/04/2012 page : 3045

En réponse à M. Lecou qui s'inquiète du poids financier d'une étude géotechnique à réaliser dans le cadre d'un PPRMT, et incombant aux petites communes, le ministère précise que la collectivité "peut bénéficier d'un co-financement à hauteur maximale de 50 % par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM). Le rôle de la collectivité dans la réalisation de telles études est d'autant plus légitime que le maire, chargé de la police municipale en vertu de l'article 2212-2 du code général des collectivités territoriales, a pour mission "de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux (...), les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels..." "

Plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) : *Question N° : 119730 de M. Robert Lecou (Hérault)*

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 17/04/2012 page : 3045

"A l'instar des autres PPRN, ceux relatifs aux mouvements de terrain s'imposent aux documents d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique. Ainsi, des parcelles initialement constructibles dans un plan local d'urbanisme (PLU) peuvent devenir inconstructibles dès l'approbation d'un PPRN."

Bilan de l'action de l'Etat 2 ans après Xynthia : *Question N° : 131030 de M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Lozère)*

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 01/05/2012 page : 3273

Cote IRMa : sc-aut-rnt

Deux ans après le passage de la tempête Xynthia dans les départements de la Vendée et de la Charente-Maritime, un certain nombre d'actions ont été mises en place. Elles s'articulent principalement autour de la prévention (Plan submersions rapides, Programmes d'action de prévention des inondations, mise en œuvre de la directive inondations, installation d'une commission mixte inondations, PPR prioritaires, création d'une nouvelle vigilance météo "vagues-submersions marines"), de la protection (confortement des ouvrages de protection) et de la culture et la mémoire du risque (pose de repère de limite de submersion marine et création d'un modèle spécifique "Xynthia").

**Lutte contre les feux de forêt : Question écrite n° 19971 de M. Roland Courteau (Aude)**  
**Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée dans le JO Sénat du 17/05/2012 - page 1265**

Selon les informations dont dispose M. Courteau, il semble qu'une importante partie de la flotte des bombardiers d'eau devrait être renouvelée dans les toutes prochaines années en raison de son état et du problème croissant de disponibilité des avions. La modernisation de la flotte aérienne avait été annoncée récemment, comme imminente, par le président de la République lui-même.

**Prévention des feux de forêt : Question N° : 114257 de M. Alain Rousset (Gironde)**  
**Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 22/05/2012 page : 4094**

Face aux inquiétudes exprimées par l'ensemble des professionnels et acteurs de la filière bois en Aquitaine, et aux risques d'incendies dont les conséquences pourraient s'avérer bien plus onéreuses que l'achat de deux canadiens supplémentaires, M. Rousset demande si la France entend s'équiper de ces deux appareils qui, basés durablement en Aquitaine, permettraient ainsi de mieux couvrir le territoire.

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

**Sécurité des centrales nucléaires : Question N° 124014 de M. Hervé Féron (Meurthe-et-Moselle)**  
**Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 08/05/2012 page : 3554**

Suite à l'intrusion de militants d'une organisation écologiste internationale dans la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine (Aube), plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin de remédier rapidement à ces défaillances en matière de sécurité telles que : audit des dispositifs anti-intrusion, signature d'un plan d'action entre EDF et la gendarmerie nationale, acquisition de nouveaux moyens de détection et de projection pour les forces de l'ordre.

## 4. Jurisprudence

**Délivrance d'un permis de construire et risque d'inondations**  
**Source : [Journal des Accidents et des Catastrophes \(JAC\)](#), N° 123 - Avril 2012**

"L'arrêt rendu par le TA Bastia le 12 Février 2012, M et Mme C, req n° 1100025 apporte une précision importante quant à l'articulation de la délivrance d'un permis de construire et l'existence d'une zone inondable prévue par un Plan de prévention du risque d'inondation. En l'espèce, un maire d'une commune de Corse est condamné pour avoir octroyé une autorisation de construire une maison d'habitation dans une telle zone."

**Responsabilité de l'Etat pour fermeture d'installations industrielles "rattrapées" par l'urbanisation**  
**Source : [Arnaud Gossement](#), 14/05/2012**

"Ce 9 mai 2012, le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt très intéressant : l'Etat est condamné à verser la somme de 202.111,53 euros à une société exploitant, depuis 1782, des chais de stockage de cognac, laquelle s'était vue ordonnée par le Préfet de fermer ses installations en raison des risques d'incendie dans un environnement qui s'est urbanisé."



### **Autorisation d'exploitation d'une carrière : insuffisance de l'étude d'impact**

**Source : [Le Fil envirodroit](#), 15/05/2012**

"Dans un arrêt du 24 avril 2012, la cour administrative d'appel (CAA) de Lyon a annulé une autorisation d'exploiter une carrière au regard de l'insuffisance de l'étude d'impact concernant la prise en compte des installations proches et connexes au sens de l'article R. 512-6 du Code de l'environnement."  
[Lien vers l'arrêt de la CAA : http://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### **Stockage de nitrate d'ammonium : rejet d'un recours en annulation**

**Source : [Actu Environnement](#), 21/05/2012**

"Par un arrêt du 24 avril, le Conseil d'Etat a rejeté le recours de l'Union des industries de la fertilisation (Unifa) visant à faire annuler l'arrêté du 18 décembre 2008 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées (ICPE) soumises à déclaration sous la rubrique 1330 de la nomenclature. Ce texte vise les stockages de nitrate d'ammonium pour lesquels la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation est comprise entre 100 et 350 tonnes."

### **Risques naturels : les projets de PPRN peuvent être modifiés après enquête publique**

**Source : [Actu Environnement](#), 08/06/2012**

"Le Conseil d'Etat a rendu le 22 mai dernier une décision portant sur une décision d'approbation d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation. Il précise que le projet de plan peut être modifié après l'enquête publique à condition que les modifications n'en remettent pas en cause l'économie générale. Et indique comment le juge administratif doit apprécier cette éventuelle atteinte à l'économie générale du projet."

### **Eoliennes et radars : l'analyse de l'enjeu "sécurité civile" par le Juge**

**Source : [Arnaud Gossement](#), 08/06/2012**

"Par arrêt rendu ce 24 avril 2012, la Cour administrative d'appel de Lyon s'est prononcée (pour la première fois de manière aussi explicite) sur les conséquences de l'implantation d'un aérogénérateur en "zone de coordination", non seulement pour le fonctionnement d'un radar Météo-France mais également pour la protection de la population face aux risques naturels."

### **ICPE : responsabilité du dernier exploitant en cas de pollution et fusion-absorption**

**Source : [Arnaud Gossement](#), 11/06/2012**

"Par arrêt du 23 mai 2012, la Cour de cassation est venue confirmer une jurisprudence désormais bien établie et identique à celle du Conseil d'Etat : est responsable de la remise en état d'un site industriel, le dernier exploitant ou la société qui a procédé à sa fusion absorption (cf. Cass.civ 3, 23 mai 2012, Etablissements Z., n° 10-254-14)

### **ICPE : le retrait de l'autorisation d'exploiter par l'administration interrompt le délai de caducité de trois ans**

**Source : [Arnaud Gossement](#), 12/06/2012**

"Le Conseil d'Etat vient de rappeler utilement, par arrêt rendu ce 22 mai 2012, les différentes causes d'interruption du délai de caducité de trois ans de l'autorisation d'exploiter délivrée au titre de la police des ICPE (cf. CE, 22 mai 2012, Commune d'I. n° 339504)."

### **Absence de plan de prévention de risques d'inondation : le maire peut néanmoins refuser un permis de construire**

**Source : [Techni.Cités](#), 08/06/2012, p. 55**

[...] "Ainsi, le maire est fondé à refuser un permis de construire un garage en estimant, au vu de documents contractuels de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), que le terrain d'assiette est situé dans le lit majeur d'un ruisseau et que la construction constituerait un obstacle supplémentaire à l'écoulement des eaux de crue." [...] [En savoir plus : http://legimobile.fr](http://legimobile.fr)



L'inertie d'un propriétaire devant un danger avéré laisse champ libre à la collectivité

Source : [Technicités.fr](http://Technicités.fr), 15/06/2012

"Une récente décision de la Cour de Cassation a jugé fautive l'inertie d'un propriétaire devant un risque naturel présentant un danger avéré."

## VEILLE TECHNOLOGIQUE INTERNATIONALE

*La veille technologique de l'IRMa fait état des innovations techniques en liaison avec les risques majeurs.*

---

### RISQUES NATURELS

---

**Nord - À Steenvoorde, un réservoir de rétention d'eau en kit pour stopper les crues**

Source : [La Voix du Nord](http://La Voix du Nord), 03/04/2012

"Depuis quelques mois, la Maison Flamande concrétise un vaste projet immobilier à Steenvoorde. Risque d'inondations oblige, le quartier est équipé d'un réservoir souterrain capable de stocker une crue centennale. Si le principe est ordinaire, le concept l'est beaucoup moins."

**Mexique : une application pour avertir avant un séisme**

Source : [Radio Canada](http://Radio Canada), 04/04/2012

La Ville de Mexico vient de lancer une application gratuite pour les BlackBerry qui alertera les utilisateurs quelques secondes avant qu'un séisme ne secoue la capitale mexicaine.

**Application iPhone pour avalanches : le site est en ligne**

Source : [Le Dauphiné Libéré](http://Le Dauphiné Libéré), 06/04/2012

Une nouvelle application iPhone de secours en montagne, dénommée "iSis" (système intelligent de secours) peut être testée et téléchargée sur un site dédié.

**La terre tremble, les murs résistent grâce au papier peint antisismique**

Source : [Courrier International](http://Courrier International), 18/04/2012

Des chercheurs allemands ont conçu un papier peint qui permet aux murs de briques de résister aux tremblements de terre : une invention saluée par les spécialistes des séismes néo-zélandais, qui voient là une avancée scientifique majeure.

**Prédire les séismes**

Source : [Les Echos](http://Les Echos), 23/04/2012

Deux jours après le tremblement de terre qui dévastait la capitale haïtienne de Port-au-Prince, le 12 janvier 2010, la mobilisation des outils d'analyse scientifiques a permis de réaliser un véritable atlas des potentiels futurs séismes.

## **La Nasa veut localiser les tremblements de terre par GPS**

Source : [tom'sGUIDE](#), 25/04/2012

Actuellement en test sur la côte Ouest des États-Unis, un système de détection par GPS, mis en place par la Nasa, doit prévoir et localiser les catastrophes naturelles pendant l'année à venir. Selon la Nasa, ce système de détection pourrait aider à alerter la population et à mettre en place les mesures nécessaires pour lutter contre ces catastrophes naturelles.

## **Isère - Lafarge invente un béton pour lutter contre les inondations**

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 11/05/2012

Le centre de recherche du cimentier Lafarge vient de mettre au point un nouveau béton drainant (Hydromédia) répondant aux enjeux de la construction durable. Il permet de lutter contre l'imperméabilisation des sols et les risques d'inondation en stockant temporairement l'eau de pluie.

## **Réseaux électriques : "Les pylônes résisteront à des vents de 170 km/h"**

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 13/05/2012

Des pylônes électriques de 400 000 volts sont en cours de renforcement au niveau de leurs structures et de leurs fondations dans le Nord-Isère. Selon le chef de projet à RTE, ils pourront résister à des vents d'environ 170 km/h. Ces travaux ont lieu sur tout le territoire français et devraient se terminer fin 2017.

## **Grenoble : Une expérience de détournement des ondes sismiques menée en juin**

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 30/05/2012

Cote IRMa : sc-rha-rns

Un projet présenté récemment lors d'un colloque du CNRS a fait beaucoup parler dans le monde scientifique. Sébastien Guenneau, chargé de recherche, et ses collègues de l'Institut Fresnel de Marseille, pourraient en effet apporter une nouvelle réponse aux tremblements de terre, avec un prototype de détournement des ondes sismiques et des vagues qui fait tout bonnement "disparaître" la zone à protéger. Une expérience à grande échelle sera menée à Grenoble en juin. L'entreprise de BTP Vinci devrait creuser des colonnes de 30 mètres de profondeur pour un mètre de diamètre sur un terrain de 5 000 m<sup>2</sup>. Il s'agira ensuite de provoquer un microséisme en larguant une cloche de 30 tonnes du haut d'une grue.

## **Deux projets européens pour anticiper le changement climatique et les risques côtiers**

Source : [Localtis Info](#), 30/05/2012

« Menés en partenariat avec les régions, les projets européens Ancorim et Imcore portant sur la gestion du trait de côte et sur l'adaptation des espaces littoraux au changement climatique viennent de prendre fin. Bilan de leurs actions. » [Lien vers les projets : http://www.golfe-morbihan.fr](http://www.golfe-morbihan.fr)  
<http://ancorim.aquitaine.fr/>

## **Delta Drone : Vol (de secours) au-dessus d'une avalanche**

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 19/06/2012

Cote IRMa : sc-aut-div

Le Drone 2.0, mis au point par un grenoblois, est bourré d'électronique, intelligent, polyglotte. Il repère les lieux, détecte les personnes, telles que les skieurs en détresse, y compris en altitude. De nouvelles applications sont à l'étude.

## **La Nasa étudie des ouragans avec des drones**

Source : [Smartplanet.fr](#), 18/06/2012

L'agence spatiale américaine va utiliser deux drones pour collecter des données sur l'intensité des tempêtes, en les envoyant planer au-dessus des ouragans et tempêtes. L'étude dans laquelle s'inscrivent ces opérations, appelée Hurricane and Severe Storm Sentinel (HS3), est un programme de cinq ans, avec un budget de 30 millions de dollars (24 millions d'euros).

**La Macif met en place un service d'avertissement pour ses assurés en cas d'aléas météorologiques**

Source : [Météo-France](#), 21/06/2012

Après avoir testé le dispositif pendant six mois, la Macif propose un service d'information sur-mesure par e-mail et SMS à destination de ses sociétaires, développé en partenariat avec Météo-France. Le dispositif est mis en place dans 6 grandes régions de France et sera progressivement déployé sur l'ensemble de l'hexagone.

**Italie - Des informations sur les tremblements de terre disponibles en temps réel sur les Smartphones**

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 03/07/2012

L'Institut de méthodologie pour l'analyse environnementale du Conseil national des recherches (Imaa-Cnr), centre de compétence de la Protection civile pour le traitement des données géo-spatiales, a décidé d'ouvrir au public son système d'information territoriale pour impliquer les personnes dans l'acquisition de données et d'images dans les lieux touchés par un séisme.

---

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

---

**Accident nucléaire : les robots font le ménage**

Source : [Le Figaro](#), 06/06/2012

Intra, une entreprise créée en 1988 par le CEA (Commissariat à l'énergie atomique), Areva et EDF, dispose de plusieurs engins télécommandés susceptibles d'agir en zones contaminées interdites à l'homme.

---

## AUTRES : Gestion et communication de crise - Prévisions météo

---

**Descartes, un prototype pour gérer les crises**

Source : [L'Usine nouvelle](#), 02/04/2012

Thales et le CEA, associés à 3 PME, ont développé un système pour coordonner tous les acteurs (pompiers, police, santé et autorités civiles) lors d'une crise grave en milieu urbain.

**Twitcident : un outil pour les pompiers**

Source : [fluctuat.net](#), 25/04/2012

Aux Pays-Bas, pompiers et secouristes utilisent depuis 10 mois, un système créé par une équipe de développeurs de l'Université de Technologie de Delft, appelé "Twitcident", pour glaner des renseignements en temps réel sur les accidents ou des sinistres.

**Gestion de crise : le prototype Descartes couvre l'ensemble du spectre**

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 31/05/2012

Fruit de 42 mois de travail des équipes du groupe Thales, du CEA et de trois PME, un prototype unique en son genre, puisqu'il couvre tout le spectre de la gestion de crise, a démontré ses potentialités tout à fait exceptionnelles à l'occasion d'un scénario de crise particulièrement difficile. Une palette d'outils de simulation a également été développée : un outil de modélisation de la progression spatio-temporelle des panaches de gaz toxiques, un outil de simulation en 3D d'une intervention sur le site d'un événement, un outil de simulation du comportement des acteurs et des foules, etc.

## Radars et prévention des risques en montagne

Source : [Irstea \(Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture\)](#), 03/07/2012

Irstea co-organisait la 7e conférence européenne sur l'utilisation des radars en météorologie et hydrologie (ERAD 2012) se tenant à Toulouse du 24 au 29 juin. L'occasion de refaire le point sur le projet RHYTMME, un an après l'installation du premier radar à La Mure-Argens.

## POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous propose quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet.

Vous souhaitez consulter :

- l'intégralité du fonds de la bibliothèque, [rendez-vous sur le catalogue en ligne](#),
- [les dernières acquisitions](#)
- [les sélection thématiques](#)
- [les notes de lecture](#)

[ Ressource électronique ] - [La prévention et la gestion des risques naturels](#)  
[Allaire, Frédéric](#) - [Hostiou, René](#) - [Van Lang, Agathe](#) - [\[et al.\]](#) Paris : Dalloz, 2012

Dossier sur le thème de la prévention et la gestion des risques naturels, composé des articles suivants :

- Risque naturel et droit,
- L'émergence d'une approche intégrée du risque d'inondation,
- L'expropriation pour risque naturel,
- Droit de préemption et prévention des risques,
- Le fonds de prévention des risques naturels majeurs,
- La responsabilité du fait des risques naturels prévisibles,
- L'éventualité de la responsabilité pénale.

[ Rapport / bilan / guide ] [Rapport sur l'indemnisation des dégâts miniers](#)  
[Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement / CGEDD](#) - [Vaulont, Isabelle](#) - [Vo Van Qui, Jean](#) - [\[et al.\]](#), Paris : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011, 141 p.

En janvier 2012, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (ministère de l'Écologie) et le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (ministère de l'Économie) ont rendu un rapport sur l'indemnisation des dégâts miniers. Il contient des propositions visant à améliorer le dispositif déjà existant, notamment du point de vue des garanties financières à la charge de l'exploitant minier.

[ Brochure / Plaquette d'information ] [Plan Communal de Sauvegarde. PCS. Organiser le soutien des populations : Mettre en place un Centre d'Accueil et de Regroupement](#)  
[Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration/ Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises](#), Paris : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, 2012

Cette plaquette 6 pages, a pour objet de communiquer des éléments pratiques afin d'organiser et de préparer la mise en place d'un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) dans le cadre du PCS.